Formation professionnelle de directeurs de MJC

Cadres de l'éducation populaire

Formation nationale proposée par la Confédération des MJC de France (CMJCF) en partenariat avec la Fédération Régionale des MJC d'Ile de France (FRMJC IdF) et l'Université Paris Est Créteil (UPEC)

Un dispositif de formation : formation à temps complet sur 2 ans
(alternance Cours/Lieu de Stage)

PRESENTATION GENERALE

1. ENJEUX DE CETTE FORMATION

La formation Cadre de l'éducation populaire est conçue pour répondre aux attentes et aux besoins politiques, culturels et sociaux de notre époque. Ces besoins s'expriment tous les jours d'avantage et avec plus d'urgence au sein des structures et services qui constituent ce que l'on appelle le « socio-culturel » ou le « socio-éducatif ». L'enjeu aujourd'hui est de dépasser l'offre d'activités de loisirs pour créer partout où cela est possible les conditions du vivre ensemble par des pratiques sociales communes et le développement du débat démocratique. L'objet de l'éducation populaire ne consiste pas seulement à satisfaire l'épanouissement des personnes mais aussi à développer leur expression contradictoire, c'est-à-dire collective, critique c'est-à-dire politique. Cette capacité politique d'organiser des « espaces publics d'éducation citoyenne » demande une grande dextérité, beaucoup de savoir-faire professionnel et une assise philosophique ou historique conséquente.
C'est selon nous cette ambition qui différencie notre formation, des autres diplômes du champ socio-culturel.

De l'urgence et du besoin d'éducation populaire
(Déclaration de Strasbourg de la Confédération des MJC de France, 23 Octobre 2015)

« Prenons nous la mesure des profondes mutations de notre société ?

CHARLIE et les attentats sont des caricatures tragiques de l'impensable, symptômes dramatiques d'un monde qui dysfonctionne et les crises démocratiques, économiques, écologiques, géopolitiques qui se succèdent ne sont que le signe de la fin d'un monde.
Face aux incertitudes et aux peurs, les réponses sont hélas souvent les mêmes : le repli sur soi, les comportements identitaires, le rejet de l'autre, la désignation de boucs émissaires supposés être les « RACINES DU MAL ». Le retour des frontières, des murs parfois barbelés là où il faudrait inventer des passerelles, des réponses normatives, autoritaires, sécuritaires viennent ébranler la Démocratie et la République.
L'ampleur, la complexité des mutations à l'œuvre ont en commun de provoquer un sentiment d'impuissance, de sidération ! Alors opposons à la grisaille un projet d'espérance.
REAFFIRMONS ENSEMBLE L'URGENCE ET LE BESOIN D'EDUCATION POPULAIRE POUR CONSTRUIRE UNE SOCIETE PLUS JUSTE ET SOLIDAIRE.
Face aux défis immenses qui nous attendent, la puissance publique ne peut pas tout ; elle doit s'appuyer sur une société civile organisée.
L'éducation populaire est une partie de la réponse à ces défis et nous devons porter ce projet au-delà des frontières de nos organisations (…)

- *L'éducation populaire, par la diversité de ses champs d'intervention, de ses acteurs, par sa présence en proximité sur tout le territoire, son travail au plus près avec les habitants, se positionne comme partenaire dans la co-construction des politiques publiques, du local au national et à l'international.*
- *L'éducation populaire, l'éducation non formelle, par son action dans tous les âges de la vie, par son intervention, est un des piliers de la continuité éducative et de la formation tout au long de la vie.*
- *L'éducation populaire, par l'engagement, le militantisme de ses bénévoles et professionnels est la première force de mobilisation des citoyens. Elle concourt ainsi à créer et à faire reconnaître d'autres formes de richesse non monétaire.*
- *Par ses pratiques, sa pédagogie, elle crée au quotidien des situations d'apprentissage de la citoyenneté. Elle développe le pouvoir d'agir des citoyens, crée des espaces de participation, de débat, de confrontation dans le respect des différences.*

L'éducation populaire est une richesse et une chance pour la démocratie ».

Ces mutations profondes de la société française doivent conduire à des mêmes évolutions dans les savoir-faire que doivent acquérir les professionnels qui interviennent dans le maintien des liens sociaux, les dynamiques de développement et de transformation sociale, l'éducation sous toutes ses formes.
Lieux de pratiques, d'expression, d'émancipation et d'expérimentation sociale, les MJC sont au cœur de ces enjeux.
Dans notre société en mutation, dans des systèmes de plus en plus complexes, il devient indispensable que de futurs Cadres en éducation populaire reçoivent la formation nécessaire à ces profonds changements, obtiennent un haut niveau de compétence pour faire face à ces nouveaux défis.
Pour cela, cette formation propose de :

- REVENIR AUX FONDEMENTS DE L'EDUCATION POPULAIRE
- COMPRENDRE L'EPOQUE
- FORMER EN CONSEQUENCE AUX EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES NECESSAIRES

2. *FINALITES QUE DOIVENT VISER LES PROFESSIONNELS*

a) Développer la citoyenneté et animer l'espace public, ce qui signifie permettre à tous et notamment ceux qui en sont le plus exclus :
- D'accéder à l'espace public par l'expression et la confrontation d'idées
- De participer à la vie collective et d'apprendre à associer, à consulter, à mobiliser pour décider collectivement
- De faire émerger et de construire des rapports sociaux, dans l'environnement social et économique, fondés sur le droit et les règles décidées collectivement et non pas sur des rapports de force ou de violence
- De s'engager et d'accéder à des responsabilités de gestion et d'animation des espaces publics.

b) Eduquer :
- Transmettre les normes et les valeurs défendues par le système républicain démocratique, laïc et social
- Transmettre les normes et les valeurs défendues par nos fédérations d'éducation populaire.
- Transmettre les savoirs et les savoirs faire mis en jeu en tant qu'acteur social : analyser, exprimer, échanger, agir, s'engager
- Transmettre ses savoirs, connaissances et expériences.

c) Développer les dynamiques sociales et les pratiques culturelles en luttant contre les inégalités sociales :

- Affirmer et valoriser les identités sociales et les droits culturels
- Faire émerger ses talents et ses potentiels d'expression, d'imagination, de création
- Participer aux dynamiques sociales et culturelles
- Mettre en place des services pertinents et de qualité en matière de loisirs, d'animation et de formation comme facteur d'intégration sociale
- Etre en relation avec la création artistique, la production culturelle, les débats de société.

3. *PROCESSUS DE SELECTION (à qui s'adresse la formation)*

Notre dispositif de sélection se veut conforme aux valeurs portées par l'éducation populaire en général et par les MJC en particulier. Cela signifie que nous ouvrons plusieurs voies possibles à l'entrée en formation :

- UNE VOIE PROFESSIONNELLE : elle s'adresse principalement à des professionnels du secteur de l'Animation, animateur(trice)s et directeur(trice)s pouvant travailler dans des associations ou au sein de collectivités territoriales.
- UNE VOIE UNIVERSITAIRE : elle s'adresse à des étudiant(e)s ayant un diplôme de formation générale BAC + 3, universitaire ou professionnel.
- UNE VOIE MILITANTE : elle s'adresse à des bénévoles actifs du monde associatif, syndical ou politique pouvant justifier d'une expérience et d'un engagement significatif leur permettant d'intégrer la formation. Aucun diplôme n'est donc requis a priori pour faire acte de candidature.

Les candidats envoient par mail un dossier comportant un lettre de motivation argumentée d'au moins trois pages*, dans laquelle le candidat doit à la fois aborder son parcours personnel, son parcours de formation, son parcours professionnel, ses motivations pour intégrer la formation, son engagement militant, ses qualités humaines, un CV détaillé, une copie de leur(s) diplôme(s).

Après examen des candidatures par une commission pédagogique, les personnes sélectionnées sont reçues en entretien individuel par un jury de sélection qui décide de leur admission en formation.

Aucune limite d'âge n'est requise.
Les réseaux de MJC et l'Université sont partenaires à parité dans ce dispositif de sélection.

**la lettre de motivation et le CV sont nécessaires à la Validation des Acquis Professionnels (VAP).*

LA FORMATION

1. SYSTEME DE FORMATION

Le système de formation réalisé sur deux ans à temps plein (entrée en septembre 2016), forme des Cadres de l'éducation populaire, des directeur(trice)s de MJC ou de centres sociaux, des chefs de services et/ou chefs de projets d'administrations territoriales.

La formation est qualifiante (certification professionnelle de Directeur de MJC/Cadre de l'éducation populaire) et diplômante de niveau I (Master 2 Cadre de l'éducation délivré par l'université Paris Est Créteil).

Une intervention professionnelle en alternance (deux semaines en centre de formation, deux semaines en stage professionnel durant deux ans) est réalisée dans des sites d'accueil ou dans l'entreprise d'origine, permettant d'éprouver le métier de cadre en éducation populaire. Ces stages professionnels doivent notamment permettre la mise en œuvre de projets éducatifs de développement local, sociaux et culturels. Cette formation en deux ans permet de découvrir, d'expérimenter, d'évaluer et de construire à la fois des savoir-faire professionnels mais aussi des liens entre stagiaires, indispensables aux prolongations professionnelles dans la construction de réseaux.

2. PEDAGOGIE MISE EN ŒUVRE

- La structure générale de la formation est organisée sur un système d'alternance entre les contenus dispensés, articulés autour des savoir-faire professionnels à développer, et l'intervention sur un lieu de stage professionnel par chaque stagiaire, auprès d'un site d'accueil, ou au sein de leur institution d'origine.

- En cohérence avec ses principes fondamentaux, la CMJCF souhaite développer dans cette action de formation une pédagogie contractuelle permettant au maximum une cogestion des

démarches individuelles et collectives de formation, entre : la CMJCF, la FRMJC, l'UPEC et le groupe des stagiaires. Nous laissons donc la place à l'instituant, à la négociation et au changement.

C'est ce que nous appelons : PEDAGOGIE INSTITUTIONNELLE EN SITUATION. La pédagogie institutionnelle en situation est fondée sur le fait de décider ensemble des règles qui vont servir de cadre aux rapports sociaux, aux expressions et actions singulières, jusqu'au moment où ces règles ne correspondent plus à la situation vécue. Ce mouvement permanent de l'action, de la réflexion et du cadre organisationnel et institutionnel est porteur tant de l'antériorité, du présent que des avenirs possibles. De ce fait, cette pédagogie agit sur le fait d'interroger en permanence le rapport formation/institution. Il s'agit de questionner les institutions formatrices existantes, en vue de les améliorer, de les transformer ou d'en instaurer de nouvelles. Dans ce contexte, il est demandé au stagiaire de réfléchir, analyser, le système social qui met en œuvre la formation, au nom de qui et au service de quoi. Par extension, nous voulons que le stagiaire soit capable de transposer cette capacité d'analyse au système symbolique, social et politique de son lieu professionnel. Pour l'éducation populaire, rien ne « va de soi ». Si nous ajoutons « en situation », c'est bien pour affirmer que c'est la situation qui est prioritaire, qui s'impose et non l'idéologie qui créerait la réalité.

- Si l'on ne peut demander à tous les stagiaires d'entrer de plein pied dans l'institution avant de la connaître, sa découverte constitue un acte essentiel de formation. Cela est rendu possible par les interventions en formation des formateurs professionnels de MJC et des enseignants universitaires. Cela peut être rendu possible également par la participation aux instances des réseaux de MJC (journées d'études, Conseils d'administrations, assemblées générales, comités d'entreprise…).

- L'ensemble du processus de formation illustre le principe de l'alternance en formation continue, qui s'appuie sur un(e) professionnel tuteur(trice), (en général un-e directeur-trice de MJC) pendant le stage professionnel.

- Cette formation n'est pas qu'un parcours personnel. Le parcours de formation se veut aussi être un parcours collectif et coopératif d'un groupe de stagiaires. L'accent est mis sur cet aspect dès les deux premières semaines d'entrée en formation. Cette capacité à la coopération tout au long du parcours de formation est prise en compte dans l'évaluation pour la certification professionnelle.

« A PLUSIEURS ON VA PLUS LOIN »

3. CONTENUS DE FORMATION

La structure des contenus de formation est articulée autour de 2 éléments :

- La dimension éducative du métier de Cadre de l'éducation populaire

- La construction d'un projet de développement/transformation social et culturel, construit et réalisé par chaque stagiaire sur son lieu de stage ou dans son cadre de travail, en accord avec les orientations de sa structure et les besoins du territoire.

Les capacités professionnelles, que nous avons intégrées à l'intérieur du « Référentiel métier », remis à chaque stagiaire en début de formation, servent de référence pour l'organisation de ces contenus :

a) Les capacités politiques et éducatives appliquées aux MJC et à d'autres associations d'éducation populaire.
b) Les capacités méthodologiques générales.
c) Les capacités techniques, administratives et financières

Ces capacités sont mises en perspectives de deux axes professionnels :
- Une approche gestionnaire
- Une approche stratégique et prospective

Voir ANNEXE 1 le détail des capacités.

4. INTERVENTION PROFESSIONNELLE EN ALTERNANCE

4.1 - Les contenus de l'intervention professionnelle

Le temps attribué à l'intervention, au stage professionnel, doit permettre à un Cadre en Formation de travailler sur la direction d'un projet de développement social et/ou culturel. Ce travail, conduit en partenariat avec des acteurs locaux, comprend une phase de diagnostic, une définition d'un projet d'intervention, le pilotage des réalisations liées à ce projet et l'évaluation des actions menées.

Le Cadre en formation est responsable de son projet devant les instances politiques de la structure qui l'accueille ou dans laquelle il travaille.

4.2 - Pour les stagiaires en formation à temps complet sur deux ans

Deux objectifs sont assignés à ces stages :

- Le premier objectif est de permettre le développement des compétences du cadre CEPOP en formation.
- Le second objectif est d'inscrire ce stage dans la stratégie de développement des Fédérations MJC notamment par la création de nouveaux postes de travail.

Les stages professionnels sont d'abord recherchés au sein des réseaux de MJC par la FRMJC IdF, organisme de formation. Les stagiaires Cadres CEPOP peuvent émettre des vœux mais c'est la FRMJC IdF qui décide des affectations. La durée de ces stages est de 212 jours à raison en moyenne de 2 semaines par mois sur deux ans.

Une convention est signée entre cinq partenaires et détermine les modalités administratives et pédagogiques de mise en œuvre du stage. Les cinq partenaires sont : l'organisme d'accueil, la Fédération de MJC (ou autre fédération) d'implantation du stage, le tuteur du stagiaire (professionnel confirmé exerçant dans la même région que le lieu de stage), l'organisme de formation et le stagiaire CEPOP.

L'organisme d'accueil d'un stagiaire CEPOP peut être une association (de préférence adhérente d'un réseau d'éducation populaire) ou une collectivité territoriale.

Les structures accueillant ces stagiaires sont à la fois des lieux de travail et des lieux de formation. L'organisme d'accueil doit donc répondre à un certain nombre de critères permettant de développer les capacités identifiées dans l'annexe 1. En cas d'impossibilité totale ou partielle de mettre à la disposition du stagiaire les conditions de mise en œuvre de ces compétences, l'organisme d'accueil peut être sollicité pour une partie ou la totalité de la durée de l'unité de compétence concernée, à laisser le stagiaire, en accord avec l'organisme de formation, à effectuer un autre stage.
La Fédération Régionale de MJC la plus proche des sites de stages est garante de l'identification et de la permanence de ces critères.

4.3 - Pour les professionnels en formation en cours d'emploi (dans le cadre du plan de formation interne à leur entreprise)

Si le stagiaire est déjà salarié et intègre la formation par le biais de son plan de formation interne (CIF, Période de professionnalisation…), l'organisme d'accueil peut être l'entreprise dans laquelle il est salarié. Dans ce cas, cette entreprise s'engage à créer les conditions et met en œuvre les moyens nécessaires à l'acquisition des capacités identifiées en annexe 1 . Comme dans le cas cité ci-dessus, l'impossibilité totale ou partielle peut conduire à trouver un nouveau stage.
De même une convention déterminant les modalités administratives et pédagogiques de mise en œuvre du stage, sera signée avec les cinq mêmes partenaires.

4.4 - Organisation de la formation

	FORMATION CENTRE DE FORMATION		TRAVAIL PERSONNEL		STAGE PROFESSIONNEL 35h/SEMAINE	
1re année	91 jours	637 h	15 jours	105 h	106 jours	742 h
2e année	91 jours	637 h	15 jours	105 h	106 jours	742 h

5. EVALUATION DE LA FORMATION

5.1 - Evaluation des connaissances

- Le système d'évaluation des connaissances a été construit dans ses principes, à la fois pour mesurer les connaissances acquises par les stagiaires mais aussi pour évaluer leurs capacités à les mobiliser pour résoudre des questions professionnelles.
- Pour la certification professionnelle, les appréciations fournies par les enseignants ou formateurs sont constituées d'évaluations individuelles circonstanciées pour chacune des productions de formation.

5.2 - Evaluation des savoir-faire professionnels

Les savoir-faire professionnels identifiés à l'annexe 1 sont évalués :

Pour partie sur :

- les différentes productions réalisées pendant toute la durée de la formation tant au niveau universitaire que professionnel ;
- les 4 visites de stages sur le lieu professionnel durant la formation. Ces visites contribuent à l'évaluation des capacités acquises et mises en œuvre ;
- l'attitude du stagiaire durant la formation, vis à vis du groupe, de l'institution, des formateurs et du processus de formation, et de sa capacité à se questionner.

6. CERTIFICATION PROFESSIONNELLE ET DIPLOME

Le conseil pédagogique de la formation délivre la Certification professionnelle de Directeur de MJC/Cadre de l'Education Populaire.

Le jury de l'Université délivre le Master 2 Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF), Encadrement éducatif, parcours Cadre de l'éducation (CED). Inscription RNCP : code 25083

La certification professionnelle et le diplôme universitaire sont conçus pour se nourrir l'un de l'autre. Les apports théoriques et méthodologiques doivent être en permanence mis au service des actions du terrain. De même, l'expérience acquise sur le terrain professionnel doit venir réinterroger les apports théoriques.

7. EMPLOI APRES LA FORMATION

Les stagiaires qui bénéficient de la certification professionnelle peuvent prétendre à l'exercice d'un emploi de Cadre dans les champs professionnels de l'éducation, de l'action sociale et culturelle, de la politique de la ville, en tant que chef de service d'une collectivité territoriale.

Les stagiaires peuvent aussi exercer en tant que directeur(trice)s de structures socio-culturelles de l'éducation populaires telles que : MJC, Centres sociaux, Maisons de quartier, Foyers Ruraux, Auberges de jeunesse, Foyers de jeunes Travailleurs…

De par le portage institutionnel de la formation, une attention particulière est portée par les Fédérations de MJC dans l'embauche des stagiaires sortis de formation et ayant acquis la certification.

Il est à noter qu'à l'issue de la première promotion (2014/2016), 40% des stagiaires ont créé leur propre poste de travail à l'issue du stage professionnel.

ANNEXE 1 : CONTENUS DE FORMATION

La démarche projet est un fil continu sur les deux ans d'alternance, articulant situation locale et contenu de formation. Il n'est pas question pour nous d'un modèle unique à appliquer, mais bien de laisser la place à l'initiative et à l'imaginaire de chacun pour chaque territoire. Le projet peut être défini comme « l'art de gérer l'incertitude » et non comme une méthodologie de projet qui fait plutôt référence aux notions de modèle et de rationalité.

A. CAPACITES POLITIQUES, EDUCATIVES ET TECHNIQUES APPLIQUEES AU CHAMP DE L'EDUCATION POPULAIRE EN GENERAL ET DES MJC EN PARTICULIER

Inscrit dans un contexte institutionnel, le professionnel doit en maîtriser les composantes politiques, juridiques, historiques, humaines, éducatives, pour concevoir son intervention.
Autour des objectifs éducatifs de l'association ou de la collectivité qui l'emploie, il forme les personnes et anime des groupes pour élaborer des actions et en garantir la cohérence au regard des finalités de l'association.

Pour exercer cette capacité, il doit connaître les institutions (MJC, collectivités territoriales, autres fédérations…), les finalités qu'elles poursuivent, les missions qu'elles assument, les populations auxquelles elles s'adressent, les caractéristiques de leur environnement.

Ces connaissances donnent au professionnel les références indispensables à la conduite d'un travail éducatif exprimant une volonté de transformation sociale.

1. Concevoir, organiser et animer les dimensions politiques, éducatives et techniques des projets associatifs (MJC ou autres) et de leurs Fédérations, dans la vie institutionnelle et les actions conduites. Etre capable de valider le sens des actions conduites en se référant au projet institutionnel et politique de l'employeur.

Contenus :
- Approche historique, politique et sociologique de l'Education Populaire.
- Approche historique des MJC
- Analyse des projets politiques et éducatifs des institutions MJC
a) Références conceptuelles
b) Finalités sociales et éducatives
c) Objectifs éducatifs poursuivis
d) Structures d'organisation : associatives/Fédérales/Confédérales

- Analyse socio-politique des projets d'interventions : Associations, élus locaux, populations, professionnels de l'éducation dans le développement de la citoyenneté.

2. ***Etre capable d'élaborer, avec d'autres partenaires, un projet éducatif, dans des institutions poursuivant des finalités éducatives.***

CONTENUS :

- L'éducation au service de quel projet politique ?
  a) Education et modèle sociaux : Valeurs, normes et cultures
  b) Education et personnalité : Processus identitaires
  c) Education et pédagogie : Dynamique de groupe, apprendre, enseigner, former, animer
- Quels sont les choix philosophiques présents dans les pratiques éducatives ?
  a) Courants pédagogiques et références philosophiques
  b) Techniques et méthodes pédagogiques
- Intervenir sur autrui : Quelle éthique, quelles pédagogies d'intervention, une approche sociale et institutionnelle de l'acte éducatif
  a) Comprendre la notion de posture éducative
  b) Comprendre les étapes de développement de la personne
  c) Comprendre les enjeux psychologiques de l'adolescence
- Politiques éducatives : connaître les politiques éducatives, savoir analyser les politiques éducatives mises en œuvre sur un territoire
- Sociologie des problèmes éducatifs : développer une approche sociologique des nouvelles problématiques éducatives
- Sociologie des métiers de l'éducation : situer le métier de cadre de l'éducation populaire et son évolution dans différents contextes historiques et territorial
- Approche institutionnelle et politique des systèmes d'éducation : comprendre la notion de posture éducative, comprendre la relation professionnelle éducative à l'espace privé et à l'espace public.

3. ***Etre capable d'effectuer une analyse interne et externe de l'association dans laquelle le Cadre exerce sa mission. Animer le fonctionnement associatif en intégrant le cadre réglementaire, la direction du personnel et en formulant des propositions d'évolution.***

CONTENUS :

- Gestion et appropriation de l'équipement : Accueil, gestion des bâtiments, règlement intérieur, conformité à la législation
- Méthodologie de diagnostic interne d'une organisation : étude comptable et financière, organisation professionnelle, gestion administrative de l'association, vie des instances…
- Droits et devoirs d'un professionnel cadre de l'éducation populaire : éthique, posture et devoirs professionnels.
- Sociologie de l'éducation : repérer et analyser les parcours et les motivations des acteurs associatifs, notamment élus et bénévoles ainsi que les composantes sociologiques du territoire

4. ***Comprendre les changements sociaux afin de pouvoir conduire soi-même des projets de transformation sociale.***

Quelles valeurs portent et induisent les finalités de l'action ? Dans quels contextes s'inscrivent-elles ? Quelles sont les possibilités de voir le sens de l'action intégré par l'institution et ses partenaires ? Traiter ces questions interroge les politiques menées, les pratiques sociales et culturelles.

CONTENUS :

- Les MJC dans l'époque : analyse anthropologique : avoir une vision diversifiée de la notion de modernité et des grands courants d'analyse anthropologique. Savoir analyser notre époque et le rôle que peuvent y jouer les MJC
- MJC et citoyenneté : une adhésion critique au modèle républicain : repréciser le schéma républicain au sein des politiques publiques. MJC et citoyenneté, engagement associatif et participation.
- MJC et dimension culturelle : Distinguer l'art de la culture, connaitre l'histoire des politiques culturelles, connaître la notion de droits culturels
- MJC et jeunesse : la question jeune, une question vieille : Comment associer les jeunes aux adultes dans la compréhension des problèmes sociaux et leur résolution
- MJC et social : réparer ou transformer ? Aborder les questions sociales par le travail culturel. Connaître les principes et démarches de l'agrément Centre Social
- Discriminations, intégration, inclusion : apprendre à repérer les discriminations dans les pratiques, élaborer des projets d'actions pour lutter contre les discriminations.

5. ***Analyser, comprendre et théoriser sa pratique à travers un mémoire de recherche et un rapport d'évaluation du projet de développement durant le stage professionnel.***

Une réappropriation des écrits réalisés au cours de la formation devra amener chaque stagiaire à formuler un questionnement sur sa situation de travail dans son environnement professionnel afin de poser un cadre théorique d'analyse auquel il se référera pour réaliser son rapport de fin de stage professionnel et son mémoire de recherche.

- Savoir mobiliser un ensemble de ressources pour conduire un travail de recherche sur un territoire
- Savoir définir une problématique et construire des hypothèses
- Définir et mettre en œuvre une méthodologie de recherche appropriée à la situation professionnelle
- Savoir recueillir, traiter et analyser des données qualitatives et quantitatives dans le cadre d'une recherche
- Maîtriser les outils bureautiques et collaboratifs adaptés au traitement des données

CONTENUS :

- TICE
- Recueil et analyse des données
- Mémoire
- Epistémologie des sciences humaines et sociales : comprendre ce qu'est la science et les critères qui qualifient une démarche scientifique

6. *SAVOIR TRAVAILLER LA DIMENSION INTERNATIONALE*

La dimension internationale est devenue le facteur clé d'une société « mondialisée ». Le passage par l'international devient une des conditions d'une démarche d'éducation à la citoyenneté. C'est un moyen de décloisonner et de politiser l'éducation populaire, donner à la fois une conscience critique sur l'évolution de nos sociétés et connaître d'autres méthodes d'intervention. Comprendre les interdépendances économiques et politiques internationales.

CONTENUS :

- MJC et échanges internationaux : savoir mettre en œuvre un projet à l'international, connaitre les dispositifs, les interlocuteurs, savoir créer des coopérations internationales
- Communautés, société et éducation populaire : connaître les différentes approches de l'éducation populaire et du travail communautaire à l'international. Savoir repérer les pratiques innovantes et s'y référer
- Langues vivantes : mobiliser ses compétences linguistiques dans le cadre d'une recherche ou d'un échange
- Division du travail éducatif à l'étranger : situer ses pratiques professionnelles dans une perspective de comparaison internationale.

B. *CAPACITES METHODOLOGIQUES GLOBALES A ACQUERIR*

1. ***Connaitre et comprendre son environnement pour conduire des politiques d'animation et de développement***.

Une compréhension de l'environnement dans lequel pourra s'inscrire l'intervention professionnelle est indispensable à la détermination des orientations de travail. Les phénomènes observés doivent être analysés pour permettre la formulation d'hypothèses sur les problèmes sociaux et culturels locaux identifiés qu'engendrent les relations institutionnelles et sociales.

CONTENUS :

- Droit Administratif et Constitutionnel : connaître et maîtriser l'organisation administrative, politique et territoriale française
- Histoire et sociologie des courants politiques : Connaitre les grands courants politiques et les spécificités françaises. Situer le positionnement des politiques publiques.
- Analyse micro-économique : l'homo-économicus en société
- Construction politique des problèmes sociaux : Comprendre le potentiel de transformation sociale. Repérer le sens politique d'un projet.
- Diagnostic d'intervention : Savoir analyser un territoire et animer une démarche participative et de formation des acteurs.

2. ***Concevoir, conduire et évaluer des projets éducatifs, de développement et de transformation sociale.***

De l'idée à l'action et son évaluation, les différentes phases de développement d'un projet amènent à mobiliser et organiser un ensemble de moyens. Cela nécessite de rester attentif aux

incidences des évolutions de l'environnement. L'appréhension des effets de l'action et l'identification des origines des difficultés rencontrées offrent la possibilité de préciser de nouvelles modalités d'intervention.
L'analyse des attentes, l'identification des bénéficiaires et la problématisation des phénomènes observés doivent fonder l'idée du projet. Sa conception permettra de le décliner en finalités et objectifs et de fixer le niveau de changement envisagé.

CONTENUS :

- Agir auprès des publics, méthodes et pratiques d'intervention : approfondir la connaissance des dispositifs de démocratie participative, la mise en œuvre de stratégies du pouvoir d'agir, savoir construire des dynamiques collectives professionnels/habitants
- Projet et intervention en terrain sensible : maîtriser la méthodologie de projet, concevoir, conduire et évaluer un projet dans une démarche éducative, développer une approche critique de la méthodologie de projet.
- Dispositifs et publics spécifiques : identifier les besoins individuels et collectifs des publics et savoir s'y adapter, connaître les dispositifs « d'encadrement » de ces publics
- Evaluation des actions éducatives : savoir questionner les dispositifs et les logiques de l'évaluation dans les politiques publiques, définir les critères de l'évaluation dans une démarche éducative avec les citoyens, savoir prioriser les actions à mener.
- Recherche en éducation et intervention : connaître les grands courants de la recherche en éducation et intervention, savoir identifier, qualifier et mobiliser les ressources scientifiques.
- Conduite de projet et partenariat : concevoir, conduire et évaluer un projet, identifier et mobiliser les partenaires, animer un réseau de partenaires

C. LES SAVOIRS-FAIRE ET OUTILS TECHNIQUES

1. Diriger le personnel, animer les équipes et organiser le système de travail

La mobilisation des moyens et leur organisation au service des objectifs sont précédés d'une phase d'analyse du système de travail de l'entreprise et d'évaluation en moyens humains. Cette phase comprend le recensement des forces et des faiblesses avec lesquelles le professionnel devra composer pour déléguer les responsabilités, répartir les tâches. Ses conclusions permettent d'argumenter les préconisations, d'harmoniser l'adaptation aux postes de travail, cela dans le respect de la législation.

CONTENUS :
La fonction employeur des MJC : qualifier les personnels, une mission d'éducation populaire :

- Critique du management
- Grandes base du droit du travail
- Analyse de la Convention collective de l'animation
- Embauches, déclarations et contrats de travail
- Organisation d'équipe
- Métiers, profils de poste, fonctions, missions et qualification
- Plan de formation

2. ***Assurer la responsabilité administrative, juridique et financière d'une association, d'un service public territorial et/ou d'un projet.***

Une organisation publique ou privée vit dans un monde économique dans lequel elles gèrent des ressources au service d'un projet. La maîtrise économique, le suivi administratif sont aujourd'hui indispensables à la viabilité et la pérennité de nos actions. A tout moment, chaque professionnel doit être capable d'élaborer ou commander des documents de synthèse, de les analyser et les interpréter, pour prendre ou faire prendre les décisions dans les domaines juridiques et économiques.

CONTENUS :

- MJC, gestion et justice sociale : dimension économique de la MJC, construction de critères de justice, coût d'opportunité.
- Comptabilité, Gestion financière et budgétaire : savoir lire et analyser des documents comptables (comptes de résultats, bilans), savoir élaborer un plan de trésorerie, savoir élaborer un budget prévisionnel, analyse financière et comptabilité analytique
- Gestion administrative : savoir mettre en œuvre une organisation administrative globale, droit des associations, gestion des ERP, déclarations, licences et agréments.